

## COMMUNE DE VERNIER PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

### Réduction de la bande passante

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre vie en ligne (téléphones, ordinateurs, ... ) vient à consommer de plus en plus d'énergie, pour nos divertissements, pour notre information ou pour nos besoins professionnels. Selon les SIG <sup>1</sup>, le marché numérique est aujourd'hui responsable de 3.7% des émissions de gaz à effets de serre, et ce taux devrait même **doubler d'ici à 2025** si rien n'est fait.

Il est pourtant possible de mettre facilement un frein à cette consommation, sans pour autant nuire à la qualité de notre navigation, car les éléments les plus gourmands en énergie sont l'affichage **d'images et de vidéos** à travers le web. En effet, ce n'est pas le texte de la page web qui est lourd, mais bien ce type de contenu.

Pour diminuer le poids de tels contenus, il existe des outils permettant :

- **de fixer la taille par défaut des vidéos** visionnées des principales plateformes de vidéo (ex : youtube). Ceci permet d'économiser jusqu'à 9x la consommation de données sans entraver le visionnement.
- de purement et **simplement supprimer les images publicitaires** incrustées dans des sites. La lecture du site devient d'ailleurs plus agréable pour nos yeux et notre attention. De plus, ce type de bloqueur <sup>2</sup> de publicité est encouragé par les organismes de sécurité.

L'idée de cette motion est d'offrir aux employés de la Ville de Vernier, qui disposent d'un ordinateur professionnel, l'installation et la configuration de ces outils. Il ne leur sera pas demandé de changer d'habitudes ou d'installer eux-mêmes ce genre d'outils techniques. L'idée est aussi d'informer à plus large échelle de ce type d'outils.

Par ces motifs, **le Conseil municipal de Vernier invite le Conseil administratif** :

- 1 à outiller les ordinateurs des collaborateurs de la Commune d'une solution visant à fixer la taille par défaut des vidéos sur le web ;
- 2 à installer une solution pour retirer les images/vidéos de publicité sur le web ;
- 3 à annoncer aux employés la mise en place de ces outils, de leurs portées et de lister les bons outils facilement installables par eux-mêmes ;
- 4 à informer les ménages de la Commune de ces possibilités et de leurs modalités.

Cédric BRINER, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Sophie BOBILLIER

Conseill-er-ère municipal-e

---

<sup>1</sup> Étude SIG: la consommation numérique a-t-elle un impact écologique ? [https://ww2.sig-ge.ch/particuliers/nos-offres/conseils/question\\_pratique/la\\_consommation\\_numerique\\_a\\_t\\_elle\\_un\\_impact\\_e](https://ww2.sig-ge.ch/particuliers/nos-offres/conseils/question_pratique/la_consommation_numerique_a_t_elle_un_impact_e)

<sup>2</sup> Le FBI recommande dorénavant l'utilisation de bloqueur de publicité (angl. The FBI now recommends using an ad blocker when searching the web) <https://www.standard.co.uk/tech/fbi-recommends-ad-blocker-online-scams-b1048998.html>